FRC 4° 29196

COMPTE RENDU

29196

PAR HYACINTHE RICHAUD,

Représentant du Peuple,

De ses recettes et dépenses pendant la mission qu'il a remplie dans les départemens de Rhône, Loire, Saone-et-Loire, l'Ain et l'Isère, où il a été envoyé par décret du 7 nivôse, an troisième de la République.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 13011

Nota. Dans ces dépenses sont comprises celles de ses secrétaires et des bureaux établis à Lyon par ses prédécesseurs.

J'AI reçu, à mon départ de Paris, en un mandat sur la trésorerie nationale, ...	6,000 l.
Reçu à Lyon en un mandat sur le payeur général du département, signe par moi et par mon collègue Tellier, de 15,000 livres, partagé moitié pour moi	7,500 l.
Le 28 germinal, reçu à Lyon, du payeur général du département, suivant quittance, . .	5,000 l.
Total de la recette.	18,500 l.

Dépenses.

Frais de route de Paris à Lyon, avec mon collègue Patrin et les citoyens Fricaud et Jullien, suivant la note détaillée, 2,155 l. 10 s.		
Sur quoi ils m'ont fait état de leurs portions de ces frais de 1,435 l. 5 s.	Reste	720 l. 5 s.

Suite du compte ci devant montant à . . .		720 l. 5 s.
Payé au traiteur qui nous nourrissoit à Lyon, ainsi que nos secrétaires et les employés au bureau, suivant les six mémoires acquittés, joints aussi à la minute du présent, 7,000 l.		
Sur quoi reçu de Salamon, maire de Lyon, pour deux mois dont nous avions fait l'avance pour lui, ... 640 l.	Reste 6,360 l.	
Etrennes aux quatre domestiques, suivant la note.		100 l.
Le 9 pluviôse, payé à Pinet, employé dans les bureaux, qui a quitté à cette époque, pour solde de son traitement, suivant quittance. . .		132 l.
Le premier ventôse, payé pour dépenses diverses, gages des domestiques, traitement des employés au bureau, suivant mémoire quittancé et pièces à l'appui.		2,217 l. 5 s.
Dépenses du voyage de Vienne, suivant mémoire		430 l.
Dépenses du voyage, et divers séjours dans le département de la Loire, suivant mémoire et quittances.		1,,69 l. 10 s.
Payé à Simonot mon secrétaire, pour traitement de trois mois, suivant quittance.		1,200 l.
A Coste, qui a été également employé pendant trois mois dans les bureaux à Lyon, à raison de 1,800 liv. par an, comme il gagnoit au district de Châlons.		450 l.
Dépenses diverses payées à Garmi, domestique, suivant mémoire		30 l. 10 s.
Payé à un courier du comité de salut public, pour menues dépenses faites à Paris et en route, suivant mémoire.		25 l. 15 s.
Au jeune citoyen qui sauva les deux volontaires et le meûnier sur le Rhône, lors de la débâcle.		50 l.
Dépenses de voyage dans le département de l'Isère, et séjour à Grenoble, suivant mémoire.		712 l. 10 s.
Frais d'auberge, à mon retour à Lyon, le soir de mon arrivée, suivant mémoire. . . .		273 l.
Mémoire du sellier pour la garde et réparations de la voiture.		172 l.
Transporté ci-contre		14,446 l. 15 s.

Suite du compte ci contre montant à . . .		14,446 l. 15 s.
Etrennes aux domestiques, à mon dernier séjour à Lyon		75 l.
Donné à des gens qui avoient tué un loup, à des pauvres, à des militaires en route, à des indigens pour se rendre dans leurs communes, ensemble suivant la note.		300 l.
Frais de route, tant pour la poste que pour les dépenses d'auberge, pour revenir de Lyon à Paris avec le citoyen Lombard, secrétaire de nos collègues d'Espinassi et Poulain-Grandprey, suivant la note détaillée..	2,953 l. 10 s.	
Sur quoi le citoyen Lombard a payé jusqu'à concurrence de *mille livres* qu'il avoit reçues de Poulain-Grandprey, pour faire son voyage. .	1,000 l.	
Et un voyageur qui est venu avec nous depuis Melun, a payé	75 l.	
	1,075 l.	1,878 l. 10 s.
		16,700 l. 5 s.
Il me reste la somme de.		1,799 l. 15 s.
Total.		18,500 l.

J'ai reçu, au nom des représentans du peuple membres du comité des inspecteurs du palais national, la somme de *dix-sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres quinze sols* ci-dessus énoncée, avec copie du présent compte, et les pièces à l'appui. Paris, le 14 thermidor, an troisième de la République.

Signé, Petitvienet.

J'ai remis, le 28 messidor, à la direction des voitures et selleries de la République la voiture qui m'avoit été remise pour mon voyage dans ladite mission ; j'en ai reçu une décharge, signée Treuville.

Mon collègue Tellier m'avoit laissé, lors de son départ de Lyon, une somme de 1,270 liv. 15 sols en assignats, provenant du restant d'une somme de 2,400 livres accordée au citoyen Milliet, agent national du district de Gex, à titre de frais de voyage, qu'il n'a pu consommée entièrement ; j'ai remis ces 1,270 liv. 15 sols restant au payeur général du département du Rhône, le 28 germinal, dont j'ai quittance, signée *le payeur général par intérim du département du Rhône*, — Laquiante.

Il m'avoit été remis aussi un compte de 3,000 livres assignats et 2,664 livres espèces, qui avoient été remises par mes prédécesseurs au citoyen Péclet, négociant, pour un voyage en Suisse ; il restoit à ce citoyen, à son retour, 2,320 livres en assignats, et 1,314 l. en espèces, qu'il m'avoit remises avec son compte : je lui rendis ces deux sommes restantes pour qu'il allât les porter lui-même à la caisse où il avoit reçu les premières sur le mandat de nos collègues.

Mon collègue Tellier avoit, avant mon arrivée à Lyon, envoyé un courier à Paris, qui retourna à Lyon avec moi ; ce courier avoit précédemment fait un voyage en Suisse : il lui revenoit pour tout cela, suivant le compte qu'il nous présenta, et déduction faite des sommes qu'il avoit déja reçues ; il lui revenoit pour solde 1,449 livres 15 sols. Nous lui fîmes un mandat de cette somme sur le payeur à Lyon, le premier pluviôse, signé par moi et mon collègue Tellier.

HYACINTHE RICHAUD.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an III.